

SOC-131-04

Bruxelles, le 18 mars 2004

**Aux Membres du
Comité de dialogue social sectoriel sucre**

***Conclusions de la réunion du Comité de dialogue social sectoriel sucre
tenue le vendredi 27 février 2004***

Chère Madame, cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, pour votre information, les conclusions et grandes orientations du Comité de dialogue social sectoriel sucre tenu le vendredi 27 février 2004.

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique LUND

**CONCLUSIONS ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA REUNION
DU COMITE DE DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL SUCRE
TENUE LE VENDREDI 27 FEVRIER 2004**

11 h - 17 h
Centre Borschette

Présidente : Marianne NAGY

Participants

<u>COUNTRY</u>	<u>NAME</u>	<u>ORGANISATION</u>	<u>CEFS</u>
AUSTRIA	Karl DEMLER	ANG	Gerhard ROBL (Agrana Zucker und Stärke AG)
BELGIUM	Serge DEMEUSE Philippe HUBIN Aïcha SAYAH	FGTB FGTB CSC-Alimentation et Services	
FRANCE	TARAMINI, Marc Daniel LESAGE	FGA CFDT FGTA-FO	Jean Pierre PINASSEAU Lionel LEONARD (French Federation)
GERMANY	Jörg LINDNER	NGG	Norbert KAILICH Stefan RÖSSING
GREECE			Damianos ORFANIDIS Stergios VAKIRTZIS (Hellenic Sugar Industry SA)
HUNGARY			Marianne NAGY (Nordzucker - CIE)
ITALY	Sergio RETINI Armando SAVIGNANO	FAI CIS FLAI-CISL	Giorgio SANDULLI (Assozucchero)
POLAND	Bogdan NAROZNY	NSZZ "Solidarnosc"	Jan RYBSKI (Polish sugar Federation)
SPAIN	Felix GONZALES Alberto DE FRUTOS	FSIABT-CC.OO FTA-UGT	José JIMENEZ DE LA TORRE (Azucarera Ebro) Dolorès LOPEZ GOMEZ (Spanish Federation)
European Commission	Mr Notis LEBESSIS (DG Agri) Mrs Anneli SILLANPÄÄ Mrs RAMBALDO CHIOVATO (DG Empl) Mrs Ann BRANCH Carlos LOPES (DG Empl)		
European Secretariates	Harald WIEDENHOFER (EFFAT) Jean-Louis BARJOL(CEFS) Stefan LEHNER Dominique LUND (CEFS) Jérôme SHORJIAN (CEFS)		
Invited persons			Jean Michel HENRY (CIPS)

A - RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES DANS L'INDUSTRIE SUCRIERE

Stratégie européenne sur la Responsabilité Sociale des Entreprises

(Voir présentation en Annexe 1)

Dans le cadre de la stratégie européenne sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), Madame Giusy CHIOVATO RAMBALDO (Direction Générale Emploi) rappelle les différentes étapes du développement de la RSE dans l'Agenda Européen (stratégie de Lisbonne, Livre Vert, Communication de la Commission) et définit le rôle et les objectifs de la RSE.

Elle évoque le rôle et la composition du "CSR Multistakeholder Forum" créé en octobre 2002 par la Commission pour promouvoir la RSE. Elle insiste sur l'importance de la divulgation de l'expérience à travers les bonnes pratiques, de même que les tables rondes ayant permis d'analyser un certain nombre de cas pratiques (chimie, tour operators). Le rapport final des travaux effectués sera présenté en juin 2004. Une nouvelle Communication de la Commission est attendue fin 2004.

Code de Conduite RSE dans le secteur sucrier

Présentation du premier rapport

(Voir présentation en Annexe 2)

Marianne NAGY, Jean-Pierre PINASSEAU et Gerhard ROBL présentent le premier rapport paritaire sur l'introduction du Code de Conduite RSE dans l'industrie sucrière. Signé le 7 février 2003, ce CdC est entré en vigueur au 1er janvier 2004. Ce premier rapport évoque le contexte réglementaire et politique dans lequel l'industrie sucrière européenne évolue ; il précise le champ d'application du Code et décrit les mesures prises en 2003 pour assurer une mise en oeuvre adéquate au 1er janvier 2004. Les exemples de bonnes pratiques, source d'inspiration et d'échange d'excellence, ont également été mis à jour, intégrant d'ores et déjà ceux de certains pays candidats. Ce premier rapport servira de point de départ et de référence pour les rapports qui seront ensuite présentés chaque année.

Harald WIEDENHOFER souligne l'importance et la valeur exemplaire de ce CdC RSE, donnant aux partenaires sociaux un cadre de travail visant à préserver la compétitivité de l'industrie sucrière européenne et à tenter d'assurer sa pérennité dans un contexte de globalisation et de restructuration, tout en restant fidèles à un modèle social et environnemental durables.

La Commission salue cette réalisation et souhaite qu'elle puisse également servir de source d'inspiration à d'autres secteurs.

***Projet de rédaction d'une brochure sur le dialogue social européen
dans le secteur sucrier***

Les partenaires sociaux se proposent de rédiger, avec l'aide d'un financement communautaire, une brochure sur le dialogue social européen dans le secteur du sucre. En termes de durabilité, cette brochure serait l'équivalent, au plan social, de celle qui avait été produite l'an dernier par le Groupe de Travail Environnement du CEFS avec l'aide de la Confédération européenne des betteraviers (CIBE).

La page d'introduction pourrait être rédigée par la Commission Européenne. Cette brochure inclura en outre le Code de Conduite lui-même, de même que quelques exemples de bonnes pratiques au niveau européen et national. Elle évoquera succinctement l'historique du dialogue social sucrier et présentera quelques données économiques situant l'industrie sucrière dans l'économie mondiale.

En premier lieu réalisée dans les trois langues de travail du CEFS (français, anglais, allemand), elle pourrait ensuite être successivement traduite dans d'autres langues européennes, telles que l'italien ou l'espagnol, de même qu'à terme dans certaines langues des pays candidats, telles que le hongrois ou le polonais. Harald WIEDENHOFER insiste sur la nécessité de disposer du plus grand nombre possible de langues de manière que la brochure puisse être largement diffusée dans l'UE à 25.

L'objectif serait de pouvoir présenter cette brochure, dans les trois premières langues, pour le mois de juin.

Elle serait complétée par un site Web commun au CEFS et à l'EFFAT permettant d'accéder au Code et aux exemples de bonnes pratiques, de même qu'aux différentes positions conjointes signées par les partenaires sociaux, et d'introduire progressivement les ordres du jour et conclusions des réunions du comité sectoriel, les rapports RSE etc.

Une rencontre sera prochainement organisée avec les services de la Commission pour examiner la question du financement et déterminer le calendrier de travail.

B - PRINCIPAUX DEFIS DE L'INDUSTRIE SUCRIERE

1. Réforme du régime sucre

Monsieur Notis LEBESSIS (Direction Générale Agriculture), ayant présidé le Groupe Inter Services en charge de la réalisation d'une analyse d'impact en vue de la réforme du régime sucre, présente le point de la situation. Il rappelle brièvement les trois options de réforme proposées en soulignant qu'il s'agit là de scénarios potentiels essentiellement destinés à alimenter le débat en cours au Conseil, mais ne préjugant pas des solutions qui seront finalement adoptées.

Il cite un certain nombre d'éléments d'incertitude pouvant également influencer sur la décision finale, tels que l'issue des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, les

conclusions du panel contre le régime sucre, ou le renouvellement de la Convention liant l'UE aux pays ACP. Une proposition de réforme du régime sucre devrait être présentée avant l'été prochain.

Jean Louis BARJOL souligne qu'aucune des trois options présentées n'est réellement satisfaisante ("statu quo", "libéralisation", "baisse des prix"). Toutes impliquent une forte restructuration de l'industrie sucrière sans atteindre l'équilibre et la stabilité. Il souligne qu'une quatrième option n'a pas encore été discutée. Il s'agit d'un système de gestion quantitative de l'approvisionnement du marché européen permettant de trouver un équilibre entre l'organisation de marché et les avantages garantis aux pays tiers. Les PMA doivent prochainement prendre position sur cette nouvelle approche. Ceci permettrait d'apporter à l'industrie sucrière européenne les éléments de réforme nécessaires, sans pour autant casser l'outil industriel au profit d'autres choix de remplacement, tel que celui de l'isoglucose, qui n'ont pas fait leur preuve en termes de viabilité.

Le 19 décembre 2003, les partenaires sociaux ont adressé une position conjointe sur la réforme du sucre à la Commission. Franz Fischler, dans sa réponse, en date du 20 janvier 2004, promet de poursuivre les consultations en cours avec les différentes parties intéressées et de prendre en compte les préoccupations des partenaires sociaux (Voir Annexe 3).

Harald WIEDENHOFER rappelle que, dans son étude d'impact, la Commission prévoit une perte d'emplois allant de 24 000 à 29 000 postes, selon les options, pour un secteur comptant 34 000 salariés. Etant admis qu'un emploi direct induit environ cinq emplois indirect, il ne s'agit plus là de restructuration, mais de la survie même d'un secteur.

Marianne NAGY évoque l'effort engagé par l'industrie sucrière européenne en matière de responsabilité sociale visant à maintenir la compétitivité du secteur. Elle décrit les investissements lourds, engagés sur la durée par les pays candidats pour assurer cette compétitivité. Elle lance un appel pour que les mesures d'accompagnement envisagées par la Commission soient réellement à la hauteur des enjeux et répondent de manière responsable à la situation. Les partenaires sociaux polonais confirment que l'une quelconque des trois options de travail envisagées entraînerait irrémédiablement la disparition du secteur sucrier polonais, ce qui aurait des conséquences tragiques pour les agriculteurs comme pour les industriels.

Panel sucre

(Voir Annexe 4)

Jean-Michel HENRY présente les travaux du panel examinant la plainte du Brésil, de l'Australie et de la Thaïlande contre la politique de l'UE dans le secteur du sucre, remettant en particulier en cause l'exportation de sucre C et la réexportation du sucre provenant des pays ACP.

Le panel a été constitué fin 2003 et comprend trois panelistes qui disposent de six mois pour rendre leur avis. L'organe d'appel disposera de trois mois pour donner une réponse. Conformément aux différents étapes de la procédure, un rapport intermédiaire sera disponible fin juillet. Le rapport final est attendu fin septembre. Si l'Union fait appel la décision finale interviendra en février 2005.

Jean Michel Henry souligne que, dès la décision rendue, la mise en oeuvre du panel sera immédiate sous peine de rétorsions. Il convient donc d'anticiper son issue dans toute la mesure du possible, tout en essayant d'assurer la pérennité du secteur.

2. Environnement

(Voir Annexe 5)

Stefan LEHNER présente les travaux réalisés par le Groupe de Travail Environnement et la Confédération Européenne des Betteraviers (CIBE) en matière de durabilité, et notamment la brochure réalisée en commun en 2003 et distribuée en séance.

3. Droit alimentaire et Nutrition

(voir Annexe 6)

Lionel Léonard décrit les principaux dossiers de droit alimentaire et évoque en particulier les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé visant à limiter à un maximum de 10 % l'apport énergétique total pour ce qui concerne les sucres. Il démontre le caractère arbitraire et dénué de justification scientifique d'une telle recommandation. Le rapport de l'OMS intitulé "Global Strategy on Diet, Physical Activity and Health" devrait être ratifié en mai. Différentes actions ont été engagées afin de tenter de remédier à cette situation avant cette échéance.

4. Accords commerciaux

Règles d'origine

(Voir Annexe 7)

Par le biais d'un Livre Vert, la Commission Européenne consulte actuellement les différents utilisateurs et bénéficiaires des règles d'origine préférentielles, en vue réviser et si possible de simplifier ces règles. Des propositions seront ensuite formulées en vue de la future législation. Le CEFS prépare une réponse au Livre Vert, en mettant l'accent sur les points essentiels pour le secteur, en particulier la mesure de la valeur ajoutée, qui dans l'état législatif actuel peut donner lieu à de nombreux dysfonctionnements. Il est également convenu de rédiger une position commune destinée à différents Commissaires afin de souligner l'importance d'une approche spécifique pour le secteur sucrier en raison de la sensibilité du produit.

Balkans

(Voir Annexe 8)

Lionel LEONARD décrit la situation pour les Balkans. Un règlement de septembre 2000 a autorisé l'exportation sans droits et en quantités illimitées de sucre des Balkans vers l'Union. Les exportations de Serbie Montenegro sont ainsi passées de 0 en 2000 à 160 000 t en 2002. Après constatation par l'OLAF (Office des fraudes de la Commission) que les autorités douanières en place n'étaient pas en mesure de vérifier l'origine de ces exportations, une clause de suspension a été mise en oeuvre en mai 2003. Cette clause a depuis lors été renouvelée à deux reprises. La Commission étudie actuellement la faisabilité d'un accord d'association avec ce

pays. Un tel accord existe déjà avec la Croatie depuis janvier 2002. Ces accords représentant une étape vers une future accession, l'industrie sucrière européenne propose de nouveau à la Commission d'envisager la mise en place d'un système de gestion des exportations vers l'Union permettant de trouver un équilibre entre les intérêts des deux parties.

Accords commerciaux dans la zone Euromed et avec l'Amérique Latine

(Voir annexe 9)

Un point des différents accords commerciaux existant entre l'Union et la zone Euromed est présenté. Les négociations Mercosur sont par ailleurs dans une phase cruciale où des offres améliorées pourraient être prochainement proposées par les deux parties en vue de finaliser la négociation. Ces offres améliorées pourraient couvrir des produits sensibles tels que le sucre. Il est rappelé que le Mercosur comprend le Brésil, premier producteur mondial de sucre, qui souhaiterait disposer d'un meilleur accès au marché de l'Union. Il s'agit toutefois d'une négociation régionale, et, de surcroît, le sucre n'est pas encore libéralisé au sein du Mercosur lui-même. Ce produit ne devrait donc en aucun cas servir de "monnaie d'échange" dans le cadre des négociations en cours.

5. Programme de travail pour 2004

Enjeux du dialogue social sectoriel

(Annexe 10)

Carlos LOPES décrit les règles de fonctionnement du dialogue social sectoriel et souligne les possibilités d'action données aux partenaires sociaux par le biais des comités sectoriels. Il ouvre la réflexion sur les formes possibles du dialogue social dans l'Europe élargie, et met l'accent sur certains enjeux particulièrement cruciaux, tels que la gestion positive du changement industriel.

Programme de travail des partenaires sociaux de l'industrie sucrière en 2004

Les partenaires sociaux de l'industrie sucrière se proposent de continuer à assurer la gestion et la bonne mise en place du Code de Conduite. Ils réfléchissent à la rédaction d'une brochure sur le dialogue social européen dans le secteur sucrier et à la conception d'un site Web commun rassemblant les travaux de leur comité sectoriel. Ils poursuivront leurs réflexions, et cas échéant, actions communes, au sujet de la réforme du régime sucrier. Ils réfléchissent ensemble à la mise en place du dialogue social sectoriel dans l'Europe élargie.

6. Fixation des prochaines dates de réunion

Une première réunion pourrait avoir lieu fin 2004 dans le cadre du dialogue social élargi et de l'accueil des nouveaux pays membres du CEFS.

La réunion paritaire annuelle sera programmée au plus tard en février 2005.